Position FNPPSF sur les différents points de la charte

Pour une pêche de loisir éco-responsable

Déclaration gratuite et obligatoire

Nous ne sommes pas à l'origine de cette mesure, elle résulte de négociations difficiles au cours desquelles avons réussi à rejeter la mise en place d'un permis de pêche en mer avec toutes les conséquences désastreuses que l'on peut imaginer pour la filière nautique et halieutique mais aussi les coûts importants et les contraintes administratives inéluctables qu'une telle mesure aurait engendrés.

Nous souhaitons que la mise en place de cette déclaration se fasse de façon simple et pertinente, qu'elle permette objectivement de se compter et de sensibiliser tous les pêcheurs de loisir aux bonnes pratiques, au respect de la réglementation et de l'environnement. Toutes les fédérations représentatives des usagers sont prêtes à travailler dans ce sens avec les ministères concernés. Soyons bien conscients que cette mesure concerne plusieurs millions de pratiquants, occasionnels ou non, de la pêche à pied ou du bord, en bateau et sous l'eau : le pêcheur de coquillages qui pratique une ou deux fois l'an, le navigateur en voilier qui pêche occasionnellement à la traîne, le pêcheur invité exceptionnellement sur une embarcation...

Marquage des poissons

C'est probablement la mesure qui suscite le plus d'interrogations. S'il s'agit d'une mesure coercitive appliquée sans pertinence et sans discernement alors son application risque d'être un vrai fiasco!

Pour bien comprendre notre position, il est bon de se rappeler que la lutte contre la vente illégale des produits de la mer est l'unique raison objective qui justifie une telle mesure. Nous sommes bien conscients que cette mesure ne pourra, à elle seule, empêcher les braconniers, de vendre leurs poissons aux receleurs mais qu'elle peut faire partie des mesures visant à éradiquer le braconnage. Notre proposition est simple et de bon sens : marquer uniquement les produits de la mer à forte valeur marchande et faisant l'objet de commerces illicites et reconnus. Les millions de pêcheurs de loisir qui pratiquent de façon honnête seront contraints de ne marquer que les poissons figurant sur une liste établie en commun accord avec les pouvoirs publics et figurant en annexe de l'arrêté. Nous aurons là une mesure ciblée à l'encontre des tricheurs et moins, voire peu contraignante, pour la majorité des pêcheurs de loisir. C'est comme cela que nous réussirons à infléchir les comportements, avec des mesures lisibles, bien comprises et donc bien acceptées.

Repos biologique

Il s'agit de garantir la protection du poisson durant la période où celui-ci est particulièrement vulnérable en limitant notamment les pêches intensives sur les frayères. La FNPPSF a déposé en 2000 un manifeste devant les instances européennes visant à limiter les captures de bars durant la période de frai. Depuis plusieurs années, nous incitons l'ensemble des pêcheurs récréatifs à montrer l'exemple et à respecter ce repos biologique. Les ligneurs professionnels partagent notre avis sur ce sujet. Il est grand temps que les massacres perpétrés sous nos yeux cessent durant ces périodes où le poisson est rassemblé en très nombre surtout quand on sait que les poissons capturés ne trouvent pas toujours preneurs sur le marché et que seul le prix de retrait incite les chalutiers pélagiques à poursuivre leurs lamentables besognes... autant de prises qui ne figurent pas dans les statistiques concernant les prélèvements professionnels puisque les tonnages vendus au prix de retrait n'y sont pas comptabilisés, ce qui permet à certains de considérer sans vergogne que nous prélevons autant de bars que les pêcheurs professionnels...

La mise en place d'un repos biologique et de mesures drastiques de limitation de tailles est devenue une vraie priorité pour la préservation des espèces. Ce ne sont pas les quelques hameçons traînés çà et là par les pêcheurs de loisir du bord ou en bateau mais bien les pollutions et les pêches intensives qui sont à l'origine des raréfactions que nous constatons aujourd'hui!

Position FNPPSF sur les différents points de la charte

Pour une pêche de loisir éco-responsable

Lutte contre le braconnage

Il s'agit là, à nos yeux d'une mesure capitale. Si l'on veut qu'elle soit efficace, cette démarche implique un réel engagement de tous les acteurs et notamment celui des pouvoirs publics. Les conventions contre la vente illégale des produits de la mer devront être rapidement généralisées à l'ensemble des départements littoraux ; il conviendra en outre de veiller à leur stricte application. Nous constatons trop souvent un véritable laxisme de la part des autorités de police à l'égard de quelques braconniers peu nombreux qui opèrent au vu et au su de tous sans être inquiétés.

Il est en effet plus facile de verbaliser un plaisancier au comportement honnête pour une faute mineure que de s'attaquer à des braconniers souvent bien informés des dangers encourus, utilisant des filières parfaitement au point et bénéficiant parfois de complicités!

Nous attendons une vraie prise de conscience des autorités de l'état pour nous aider à combattre ce fléau qui jette injustement l'anathème sur toute une majorité de pêcheurs récréatifs honnêtes et respectueux de l'environnement et de la réglementation. Que dire aussi de la justice qui trop souvent ne prend pas suffisamment en compte la gravité des faits reprochés et qui, au travers de verdicts trop cléments, encouragent les délinquants à persévérer! C'est la raison pour laquelle nous avons demandé un relèvement significatif des peines plancher pour tous les actes de braconnage et notamment ceux concernant la vente illicite de produits de la mer de manière à les rendre réellement dissuasives.

Une réelle concertation entre les pouvoirs publics et des fédérations représentatives

Nous constatons encore trop souvent la parution de décrets ou d'arrêtés concernant la plaisance ou la pêche de loisir établis à la sauvette et sans concertation préalable. Un mal bien français qui consiste à légiférer sans même se soucier de la divulgation et de l'application des textes.

Cette situation n'est plus acceptable. La mise en place des Comités de Suivi sur chaque façade maritime devrait grandement faciliter les choses dans les années à venir. Nous avons à maintes reprises fait preuve d'un réel esprit constructif et apporter nos compétences de terrain indispensables à la mise en place de textes pertinents et lisibles. Nous sommes prêts à poursuivre dans cette voie aussi bien au niveau national que dans le cadre des Comités de Suivi qui devraient voir le jour très rapidement après celui déjà mis en place sur la façade Manche - Mer du Nord.

Une cohérence nationale indispensable

Cette charte enfin signée constitue une étape importante pour le maintien et la mise en place d'une pêche de loisir éco-responsable. A un moment où l'on voit fleurir des aires protégées de toute nature un peu partout sur notre littoral, notre inquiétude est grande de voir certains responsables locaux se lancer dans une surenchère réglementaire qui induirait inexorablement des résultats à l'inverse de ce que nous souhaitons tous. C'est déjà le cas pour la pêche à pied où les différences entre quartiers maritimes sont aussi stupides qu'inexplicables. Elles n'ont souvent de raison que la satisfaction de ceux qui les ont produites! Il faut à tout prix s'attacher à garder une réglementation cohérente au niveau national, simple et lisible par tous les pratiquants. C'est un point sur lequel nous exercerons une vigilance de tous les instants. Nous acceptons volontiers de porter les valeurs contenues dans cette charte et nous sommes même très fiers de le faire mais nous ne porterons jamais en corollaire les particularismes et les intérêts particuliers exacerbés!

Position FNPPSF sur les différents points de la charte

Pour une pêche de loisir éco-responsable

Charte ou permis?

Nous n'avons jamais considéré la charte pour une pêche de loisir éco-responsable comme une échappatoire provisoire au permis. Cette charte constitue à nos yeux une véritable étape pour une pêche de loisir en mer libre, accessible à tous et respectueuse de l'environnement et de la réglementation. Elle a effectivement servi de substitut au permis dans le cadre du Grenelle mais il serait trop réducteur d'en limiter la portée à cette seule constatation. Aujourd'hui le permis est mort, nous avons réussi à convaincre une majorité de responsables politiques que ce n'est en aucun cas la bonne réponse à la problématique de la pêche de loisir. Les enjeux de demain, ce sont une meilleure information du grand public et une véritable volonté politique de lutter contre le braconnage. Qu'apporterait un permis que n'apporte déjà la charte face à ces objectifs ? Rien si ce n'est un risque majeur pour toute une filière halieutique et nautique qui, faut-il le rappeler, pèse plus de 2 milliards d'euros par an. Si d'aventure la charte ou plutôt les applications qui en seraient faites ne s'avéraient pas tout à fait satisfaisantes, ce n'est assurément pas vers un permis qu'il faudrait se tourner mais regarder ensemble objectivement les points à corriger et y apporter les mesures complémentaires adéquates. Tout le monde y compris des ministres présents semblait partager ce point de vue que Gérard d'Aboville a parfaitement rappelé dans son intervention lors de la signature.

